

-----  
Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220317-17-22-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2022

**N° 17/22**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 8 mars 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 24 mars

**Objet de la délibération :**

Orientations budgétaires 2022

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	8
• Dont représenté(e)s	9
• Excusé(e)s :	3
• Non excusé(e)s :	12
- Votants	82

Résultat du vote	
- Pour :	82
- Contre :	0
- Abstention :	0

**SÉANCE DU 17 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux,

Le dix-sept mars,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Gilles ARNOULD à Marc JACQUOT, Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Cyrielle DELISLE à Alain OUDET, Vanessa DORDOR à Sébastien LAITHIER, Yves GAMELON à Claude CURIE, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sylvie LHERITIER à Maxime GROSHENRY

**Procuration**

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Jean-Marie DONEY par Jean-Marie CLERC, Bernadette FAILLENET par Eric LASEUBE, Pascal GOSSE par Frédéric MAURY, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Thierry MAIRE DU POSET par Agnès MATHEZ-ROUMEAS, Florence PAUL par Véronique MARLE, Gérard VERMOT-DESROCHES par Fabienne ARNOUX

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)** Françoise GOUBET, Elisabeth JACQUES, Romuald MAUGAIN

**Absent(e)s**

Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Pascal PERCIER, Boris PIERRET, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Gilles SIMON

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La CCLL est tenue d'organiser un débat d'orientation budgétaire sur base d'un rapport comprenant notamment :

- L'évolution des dépenses et des recettes avec un zoom sur la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- La structure et la gestion de la dette
- Une prospective
- Un plan pluriannuel d'investissement

Vu les articles D2312-3 & L2312-1 du CGCT,

L'exécutif présente à l'assemblée les orientations budgétaires 2022 telles que détaillées dans le document joint et invite au débat.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte du débat d'orientations budgétaires 2022 qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires.

Fait et délibéré en séance, le 17.03.2022

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président